

Bruxelles, le 5 juin 2026

### **Appel à candidatures**

#### **Cycle de formation 2026 - 2027 de l'Institut de Droit Européen des Barreaux (IDEB)**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'Institut de Droit Européen des Barreaux (IDEB) a été créé en 2017, à l'initiative des barreaux jumelés de Strasbourg, de Luxembourg et de Bruxelles, dans le but de former des **avocats-formateurs** au « réflexe européen ».

Les avocats-formateurs, sélectionnés par leur barreau, qui bénéficient du programme de l'IDEB forment, à leur tour, les consœurs et confrères de leur barreau d'origine.

À l'occasion du nouveau cycle de formation 2026-2027, l'IDEB se propose d'étudier l'**impact du droit européen en matière d'asile et de migration**.

En effet, dans cette matière, le nouveau Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile adopté par le Parlement européen le 10 avril 2024 et par le Conseil le 14 mai 2024, qui se compose de pas moins de dix actes législatifs, entre en application, dans sa grande majorité, le 12 juin 2026. Ce Pacte constitue un changement de paradigme dans la manière d'envisager l'accueil des migrations au sein de l'Union européenne et d'appliquer le droit d'asile garanti depuis l'adoption de la Convention de Genève. Il aura un impact majeur sur les législations des Etats membres de l'Union.

Le cycle de formation 2026 – 2027 envisage d'aborder les questions transversales que posent les divers instruments législatifs du Pacte, pour les avocats. Il se propose également d'effectuer une mise en perspective de ces questions, au regard de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et de la jurisprudence récente de la Cour de justice de l'Union en matière d'asile et d'immigration.

La déclaration politique de Chisinau relative à la Convention européenne des droits de l'homme et à la migration, adoptée par les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe, le 15 mai 2026, ainsi que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme pertinente seront aussi analysés.

**Les trois avocats-formateurs désignés par le barreau de Bruxelles participeront à trois journées de formation :**

- Le 23 octobre 2026 Bruxelles ;

- En novembre 2026 à Luxembourg (à la Cour de justice de l'Union européenne)<sup>1</sup>; et
- Le 5 février 2027 à Strasbourg (à la Cour européenne des droits de l'homme et au sein du Conseil de l'Europe).

Chacune des formations est précédée, la veille, d'un repas offert par le barreau hôte, auquel **les participants sont priés d'assister**.

Un programme détaillé et mis à jour du cycle de formation sera publié sur notre site [www.ideb.eu](http://www.ideb.eu). Cet enseignement de qualité sera naturellement validé au titre de la formation continue.

Les frais de formation, de déplacement et d'hébergement de ces avocats seront pris en charge par le barreau de Bruxelles.

En contrepartie, les avocats-formateurs seront tenus de restituer leurs apprentissages, en dispensant **une formation d'1 heure 30 minutes à leurs consœurs et confrères bruxellois, dans les mois suivants la fin du cycle de formation** (également validée au titre de la formation continue).

Les avocat(e)s qui souhaitent se porter candidat(e)s pour être sélectionné(e)s, doivent disposer d'une connaissance de base en droit de l'Union européenne, d'une aptitude démontrée à la formation, ainsi que d'**une sensibilité et d'un intérêt professionnel pour le droit d'asile et des migrations**.

Nous vous remercions de nous faire parvenir vos candidatures accompagnées d'un cv et d'une lettre de motivation, pour le **22 juin 2026, à minuit, au plus tard**, à l'adresse suivante : [rose-lyne.jamme@barreaudebruxelles.be](mailto:rose-lyne.jamme@barreaudebruxelles.be), sous l'intitulé « IDEB – Cycle de formation 2026 - 2027 ».

Vos bien dévoués,

Marie Dupont  
Bâtonnière

Isabelle Andoulsi  
Présidente de l'IDEB

Pierre-Yves Thoumsin  
Secrétaire-général de l'IDEB

---

<sup>1</sup> La date de la formation dépend du protocole de la Cour de justice. Elle vous sera communiquée dès qu'elle sera connue, à l'issue du processus de sélection des candidats-formateurs.